



Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du
Média de service public 100,7
du 21 avril 2026

Présent/es :

Membres	Mme Josée Hansen M. Paul Leners M. Steph Meyers M. Raphaël Kies M. Thierry Zeien M. Pierre Reuter M. Tom Hermes
---------	---

Directeur	M. Jean-Lou Siweck
-----------	--------------------

Secrétaire	Mme Catarina Martins
------------	----------------------

Excusé/es :

Mme Tania Brugnoni, ayant donnée procuration à M. Steph Meyers Mme Véronique Faber, ayant donnée procuration à Josée Hansen Mme Céline Flammang

En absence de la présidente, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité Mme Josée Hansen pour présider la réunion.

A. Points pour décision

1. Adoption de l'ordre du jour

✓ L'ordre du jour a été adopté.

2. Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 10 février 2026

✓ Le PV du 10 février 2026 est approuvé.

3. Rapport financier 2025 audité et Management Letter

Le Directeur présente les comptes annuels audités au Conseil. Ils clôturent sur un excédent de 1,3 million d'euros, un résultat significativement au-dessus du budget. Parmi les explications, le Directeur indique des éléments ponctuels (occupation des sept nouveaux postes créés plus tard que budgétisé, lancement du DAB+ plus tard que budgétisé) et des éléments plus structurels (après la création de 15 nouveaux postes en début de convention, l'ancienneté moyenne des salariés augmentera à l'approche de la fin de la convention, ce qui viendra augmenter les coûts salariaux).

Le Directeur informe également le Conseil des observations formulées par le réviseur. Les avances versées pour les charges locatives restent depuis des années en dessous du niveau prévu au contrat de bail pour les avances. Le réviseur recommande de formaliser la réduction des avances dans le bail.

Un*e membre du Conseil questionne la gestion des coûts énergétiques, compte tenu de l'évolution actuelle du marché, et plus particulièrement sur le mode de chauffage des locaux de la radio. Le Directeur répond que les frais de chauffage restent limités, l'établissement étant chauffé grâce à la centrale de cogénération voisine. Il précise que l'impact se fera surtout sentir au niveau des coûts de climatisation en été, mais que le siège bénéficie d'un standard énergétique élevé.

Le Directeur présente le rapport d'activités. Les membres du Conseil saluent un document jugé de bonne qualité, clair, cohérent et concis. Les membres font plusieurs observations, dont le Directeur en prend bonne note afin d'apporter les corrections nécessaires avant publication du rapport.

Le Directeur informe encore le Conseil, au sujet des concerts enregistrés et diffusés par les radios de l'établissement, que la convention avec la Philharmonie est actuellement en cours de révision.

Le Conseil approuve les comptes annuels audités tels que présentés.

B. Points pour discussion

4. Analyse des risques –

Le Directeur présente une mise à jour de l'analyse des risques. Il explique que cette analyse s'inscrit dans une volonté d'anticipation et de prévention. L'appréciation de certains risques a aussi évolué, la radio ayant rencontré divers incidents au fil des dernières années. Il cite notamment des tentatives

de phishing, y compris des courriels frauduleux envoyés en son nom, ainsi que les enjeux croissants en matière de protection des données.

Il précise enfin qu'à moyen terme, l'option d'un dédoublement des infrastructures informatiques de l'établissement est envisagée en collaboration avec un centre de données externe afin de renforcer la sécurité des systèmes et des informations.

5. Adaptation aux exigences de l'EMFA (European Media Freedom Act)

Le Directeur informe les membres de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la liberté des médias (European Media Freedom Act – EMFA). Bien que ce règlement soit d'application directe, il soulève la question de la conformité du cadre légal applicable au MSP 100,7 avec le droit européen, et plus particulièrement avec l'article 5 relatif aux « garde-fous garantissant le fonctionnement indépendant des fournisseurs de médias de service public ».

Le Directeur précise que cette problématique concerne principalement les modalités de nomination et de révocation des dirigeants du MSP 100,7. Il rappelle que l'EMFA vise à garantir l'indépendance éditoriale et organisationnelle des médias de service public.

À l'issue des échanges, les membres du Conseil conviennent de désigner Mme Faber, M. Reuter et le Directeur pour approfondir ces questions et d'examiner les éventuelles adaptations nécessaires du ROI en vue de les soumettre au Conseil.

C. Points pour information

6. Ressources humaines

Le Directeur présente l'état des ressources humaines de la station. Il indique qu'il y a eu jusqu'ici cinq départs en 2026 et qu'actuellement deux postes sont ouverts.

7. Deuxième langue

Le Directeur explique que l'échange constructif avec la Ministre Elisabeth Margue concernant la possibilité d'introduire des services dans une deuxième langue a été suivi d'un échange par visioconférence avec les services du SMC. L'échange concernait la possibilité, de couvrir le lancement du service sur les réserves financières de l'établissement.

Le Directeur précise que la station pourrait envisager de mobiliser une partie de ses réserves afin de financer partiellement ce projet, mais qu'il est difficile de recruter du personnel sans être assuré d'un financement ultérieur du service. Les membres du Conseil estiment qu'un tel engagement nécessiterait des garanties claires et expriment leur réticence à recourir aux réserves. Ils s'interrogent également sur l'opportunité de reporter les recrutements envisagés à l'année suivante.

Les membres conviennent d'attendre les suites données à ces échanges avant de se prononcer.

8. Chiffres d'audience TRAIL 1/26

Le Directeur présente la dernière vague de l'étude représentative TRAIL, réalisée par ILRES et commanditée par IP Luxembourg. Les résultats démontrent que la radio 100,7 atteint des niveaux d'audience records. Pour la première fois, l'écoute quotidienne en semaine (du lundi au vendredi) par la population de nationalité luxembourgeoise dépasse le seuil de 10 %. L'évaluation globale des résultats est jugée très positive.

D. Divers

9. Mise à jour du ROI EBU ensemble avec l'EMFA

Alors qu'il était décidé de modifier le Règlement d'ordre interne du conseil d'administration au sujet des relations avec l'UER/EBU, il est décidé de reporter ces modifications en attendant de possibles modifications additionnelles dans le cadre de l'EMFA.

10. Changement du niveau du Publikumsrot

Le Directeur fait le point sur le fonctionnement du *Publikumsrot*. Il informe le Conseil que la présidente du *Publikumsrot* a informé l'établissement de sa volonté de démissionner de la fonction alors qu'elle est actuellement fortement engagée dans plusieurs autres projets. Il revient en principe au *Publikumsrot* de désigner la succession.

Les mandats d'un premier tiers de membres viendront à terme au 30 juin 2026. Alors qu'il est constaté que la participation de certains membres aux réunions est très limitée, il est proposé de prendre contact avec les personnes concernées afin de déterminer si elles souhaitent poursuivre leur engagement, ce qui permettrait, le cas échéant, d'envisager leur remplacement par de nouveaux membres.



Josée Hansen, Membre



Catarina Martins, Secrétaire